

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-cinq février deux mil vingt et un

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents :

Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Bruno FAYOLLE – David POUX – Léna VILLENEUVE – David NAUDIN – Guillaume VIVIEN – Claire BOUDIN – Frédéric BUQUAND – Jérôme DÉHU – Kathy ORTEGA

Absents excusés : Pauline STRASSER a donné procuration à Guillaume VIVIEN
Ingrid CARRE a donné procuration à Léna VILLENEUVE
Hervé LEFRANC a donné procuration à Marinette LIEVIN

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020.

Suite à la démission pour raison personnelle de Mme Amandine BERON-WALPOËL, reçue en Mairie le 4 janvier 2021, M. Bruno FAYOLLE, suivant de la liste conduite par M. le Maire, est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Compte-Administratif 2020 et Compte de Gestion 2020

Après avoir présenté le Compte Administratif et répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la séance, la présidence passe à Christiane dite Marinette LIEVIN pour l'approbation de ce compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020.

De retour et après avoir remercié le Conseil, M. le Maire précise que le Compte de Gestion 2020 tenu par le M. le percepteur est en tous points identiques au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, celui-ci est également approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

<u>Résultat de clôture 2020 :</u>	Excédent de fonctionnement : 326 006,49 euros
	Déficit d'investissement : - 13 569,72 euros
	Total 312 436,77 euros

M. le Maire fait part de sa satisfaction, considérant le coût des travaux de réfection des trottoirs et de la vente du terrain rue du Gal De Gaulle. Ce résultat de clôture permet d'envisager l'avenir sereinement.

Vidéo protection : demande de subvention au titre de la DETR et du FIPD

Concernant ce dossier, le conseil a déjà validé le principe d'acquisition des caméras et a demandé à M. le Maire de faire les démarches pour obtenir les subventions possibles. Il s'avère aujourd'hui nécessaire de faire de nouveau une demande auprès des services de l'état, à savoir auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) et de Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à faire les démarches pour obtenir ces subventions.

CC2V : pacte de gouvernance

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le pacte de gouvernance établi par la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le pacte de gouvernance élaboré par la CC2V.

Proposition d'achat d'un tracteur et demande de subvention

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter un nouveau tracteur ainsi que les équipements nécessaires (remorque, lame à neige et brosse avant)

Il fait savoir qu'il a reçu deux devis de la société TROSLY MOTOCULTURE pour l'achat du tracteur pour un montant de 27 660,50€HT et pour les équipements pour un montant de 9 804,44€HT.

M. le Maire propose également de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux de 32%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Accepte l'achat d'un tracteur auprès de la société TROSLY MOTOCULTURE pour un montant de 27 660,50€ HT;*
- *Accepte l'achat des équipements auprès de la société TROSLY MOTOCULTURE pour un montant de 9 804,44€ HT*
- *Sollicite une subvention au taux de 32% auprès du Conseil Départemental de l'Oise*

Mutuelle communale : convention avec la Mutuelle Familiale

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec la Mutuelle Familiale afin de mettre en place une complémentaire santé pour les habitants de la commune qui n'en possèdent pas ou qui pourraient être intéressés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Mutuelle Familiale.

Informations diverses :

Compteurs LINKY : M. le Maire informe le Conseil que l'Entreprise ENEDIS gestionnaire du réseau de distribution procède actuellement au remplacement des compteurs électriques par des compteurs LINKY. Elle commence par les compteurs situés en extérieur des propriétés et prendra rendez-vous avec les administrés pour changer ceux en intérieur des habitations.

Dispositif Voisins vigilants : La situation actuelle étant favorable à l'augmentation de délits, M. le Maire propose au Conseil de relancer dès que possible le dispositif Voisins Vigilants qui assurera un complément à l'implantation de la vidéo protection

Boulangerie : M. le Maire demande au Conseil de réfléchir au devenir de l'ancienne boulangerie et de faire des propositions lors d'une prochaine réunion qui traitera uniquement de ce sujet.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire